

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le mardi 5 mai 2014 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob et Mireille Paquin et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Guy Veillette, maire, motive l'absence de madame Linda MacCulloch en expliquant à l'assemblée que madame MacCulloch est absente pour des raisons de formation.

Madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe et monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, sont aussi présents.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2014-05-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé;

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 1740 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2014-05-02 **Dispense de la lecture des procès-verbaux de la séance du 7 avril 2014 et des séances extraordinaires du 17 et du 29 avril 2014**

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le directeur général est dispensé de la lecture des procès-verbaux des assemblées du 7, 17 et du 29 avril 2014, ces derniers ayant été transmis par courrier électronique aux membres du Conseil le 30 avril 2014.

Adoptée à l'unanimité.

2014-05-03 **Adoption des procès-verbaux de la séance du 7 avril 2014 et des séances extraordinaires du 17 et du 29 avril 2014**

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE les procès-verbaux des assemblées du 7, 17 et du 29 avril 2014 soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

- De madame Line Guillemette, régente, nous sollicitant financièrement à l'occasion du 60^{ième} anniversaire de fondation du cercle des Filles d'Isabelle.
- De monsieur Robert Landry, maire de St-Étienne-des-Grès et administrateur de la fondation prévention suicide, nous sollicitant à un don dans leur campagne de financement contre le suicide, qui se tiendra du 1^{er} avril jusqu'à la fin mai 2014.
- De madame Joan Tremblay, présidente du Collectif pour un Québec sans pauvreté, nous sollicitant financièrement dans le cadre de sa campagne de financement annuelle.
- De monsieur Gérard Bruneau, vice-président de la campagne de financement de la Fondation québécoise du cancer, nous sollicitant à contribuer financièrement à cette campagne de financement.
- De madame Pauline Tanguay, directrice générale Accès-Loisirs Québec, nous informant que, grâce à une subvention obtenue du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales. Le programme Accès-Loisirs pourrait voir le jour dans notre milieu et ainsi pouvoir offrir l'accessibilité aux loisirs aux personnes à faible revenu.
- De madame Marie Pier Lemaire, agente de développement culturel de la MRC des Chenaux, nous informant que dans le cadre des festivités du 350^e anniversaire de la fondation de Champlain, il sera possible de visiter l'exposition regroupant 100 photographies du Champlain d'autrefois, à la galerie d'art du presbytère de Champlain les samedis et dimanches du 3 mai au 1^{er} juin prochain.
- De monsieur Jean Fortin, coprésident et madame Dominique Violette, coprésidente des Arts et la Ville, nous invitant à participer aux 18^{èmes} journées de la culture, qui se tiendront les 26, 27 et 28 septembre prochain. Aussi, nous avons jusqu'au 30 juin prochain pour inscrire les activités que nous comptons offrir à nos citoyens qui seront intégrés dans la vaste campagne de promotion.
- De messieurs Richard Lehoux, présidents de la FQM et Charles Ricard, président de l'ADMQ, nous invitant à adhérer au programme d'assurance collective pour les élus et les employés de la municipalité, offert par Chapdelaine & associés inc. et Desjardins Sécurité financière.
- De madame France Brûlé, directrice de l'école de la Solidarité, nous remerciant pour notre appui financier à leur projet gustatif, nommé « Des collations surprises », ce projet a eu lieu tout au long du mois de mars.
- De l'Association canadienne pour la santé mentale, nous remerciant d'avoir proclamé la semaine de la santé mentale 2014.
- Du ministère de la Santé publique, nous faisant parvenir un exemplaire de la récente publication « La Sécurité Incendie au Québec-Rapport d'activité et statistiques sur les incendies déclarés en 2012 ».

(INFORMATION)

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Présentation des états financiers au 31 décembre 2013

Monsieur Guy Veillette, maire, fait la lecture du rapport du vérificateur et demande à madame Christine Trudel, adjointe administrative de présenter le rapport à l'assemblée. Le rapport financier a été déposé et adopté à la séance extraordinaire du 29 avril dernier et nous indique des revenus de fonctionnement et d'investissement 2 368 948\$, des charges pour 2 108 574\$, et un excédent des revenus sur les dépenses de 65 629\$ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013, portant le surplus accumulé à 674 336\$.

Demande de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

De madame Nathalie Vallée, directrice générale de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, nous informant par résolution que la municipalité s'oppose à la demande de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie visant à faire modifier le Certificat d'autorisation pour augmenter la hauteur des cellules d'enfouissement et demande de respecter le cadre de référence signé le 27 août 2007 par toutes les municipalités membres, et ce, pour 3,5M de tonnes de déchets à enfouir autorisées par le certificat d'autorisation en vigueur émis par le MDDEFP.

Projet du monte personne au centre communautaire

Le 28 avril dernier, ont débuté les travaux de construction d'un monte personne au centre communautaire. Ceux-ci devraient se terminer vers le 23 juin prochain.

Ministère des Transports du Québec, inspection des ponts P-01583 et P-01585 situés sur le réseau municipal

Nous avons reçu la liste des correctifs à apporter au pont numéro 01583 situé sur la route Du Moulin et au pont numéro 01585 situé sur le rang saint-Félix.

Contribution financière pour Les Mercredis de l'Agora Desjardins

Nous avons reçu de la MRC des Chenaux, un montant de 800\$ à titre de soutien au dynamisme local pour les Mercredis de l'Agora Desjardins et le Rendez-vous des Arts. Une mention de cette contribution du « Pacte rural de la MRC des Chenaux » est demandée dans tout document promotionnel lié à ce projet ou lors de la tenue de l'activité.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 7 avril dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

- Aucune question.

(ADOPTION)

2014-05-04

Adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois mai 2014 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2014-05-05

Comité consultatif d'urbanisme (CCU), nomination et mandat des membres

ATTENDU que la municipalité a adopté un règlement relatif à la création d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU), lequel est entré en vigueur le 31 décembre 1981 ;

ATTENDU que le conseil doit également nommer les officiers dudit comité parmi les membres choisis, et ce, suite à la recommandation des membres dudit comité ;

ATTENDU que le conseil a déjà nommé par voie de résolution madame Linda MacCulloch et monsieur René Pinard comme membres du conseil municipal pour le représenter au sein dudit comité et monsieur Stéphane Bourassa comme membre adjoint;

ATTENDU que le conseil peut nommer, au besoin, au plus 3 adjoints choisis parmi les officiers municipaux, lesquels peuvent occuper le poste de secrétaire-trésorier du CCU, prendre part aux délibérations sans toutefois participer aux décisions, n'ayant pas droit de vote ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le Conseil nomme messieurs René Pronovost, Roger Brouillette et Roland Gervais comme membres permanents du CCU choisis parmi les contribuables de la municipalité pour un mandat se terminant le 31 décembre 2014;

QUE le Conseil entérine la nomination de monsieur Roland Gervais, de monsieur René Pinard et de monsieur Stéphane Bourassa comme officiers du Comité Consultatif d'Urbanisme, respectivement comme président, vice-président et secrétaire-trésorier dudit comité pour un mandat se terminant le 31 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité.

2014-05-06

Demande de messieurs Bernard Jenni et Sylvain Massicotte pour permettre la création du lot 259-7 avec une largeur minimale de 8,88 mètres en façade dans le secteur de la rue Saint-Hilaire-des-Loges

ATTENDU que cette demande permettra d'optimiser la superficie disponible pour la construction d'un immeuble multilogement ;

ATTENDU que cette demande permettra de poursuivre un projet de développement en cours ;

ATTENDU que l'espace disponible ne permet pas la construction d'un cercle de virage ;
(ATTENDU)

ATTENDU que le règlement de lotissement stipule que la largeur minimale de la ligne avant est de 22 mètres ;

ATTENDU que la demande est de permettre une largeur de 8,88 mètres en ligne avant ;

ATTENDU que cette largeur de 8,88 mètres servira d'entrée charretière au lot 259-7 en coin, permettant de le désenclaver ;

ATTENDU que le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) recommande au Conseil de la municipalité d'accorder la dérogation mineure au dossier de messieurs Bernard Jenni et Sylvain Massicotte, conditionnellement au respect du plan annexé à la présente résolution, et ainsi, permettre la création du lot 259-7 avec une largeur minimale de 8,88 mètres dans le secteur de la rue Saint-Hilaire-des-Loges.

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le conseil accorde la dérogation mineure au dossier de messieurs Bernard Jenni et Sylvain Massicotte, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

2014-05-07

Signature du contrat de location à l'école Notre-Dame de la Confiance entre la municipalité et monsieur David Gélinas

ATTENDU la municipalité de Saint-Narcisse a plusieurs locaux à louer à l'école Notre-Dame de la Confiance;

ATTENDU que monsieur David Gélinas, designer de marque, a besoin d'un local pour réaliser ses contrats;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse et monsieur David Gélinas doivent apposer leurs signatures au contrat de location afin d'approuver toutes les conditions et clauses dudit contrat ;

ATTENDU que les coûts pour la location d'un local ont été fixés à 500,00\$ par mois;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le Conseil mandate monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, pour signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse, ledit contrat de location.

QUE le contrat de location soit annexé à la page 1744 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

(FÊTE)

2014-05-08

Fête Nationale du Québec 2014 demande d'aide financière de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Narcisse

ATTENDU la demande de monsieur Lionel Arseneault, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Narcisse, afin d'obtenir un soutien financier pour l'organisation de la Fête Nationale du Québec qui sera soulignée à l'Agora Desjardins de Saint-Narcisse, lundi le 23 juin prochain;

ATTENDU que le thème de la Fête Nationale du Québec cette année est «Ensemble nous sommes le Québec» et que les organisateurs invitent toute la population de Saint-Narcisse à venir célébrer avec le groupe « Les Portageux »qui s'appuie sur le passé mauricien;

ATTENDU que le comité organisateur souhaite que la municipalité s'implique pour un montant de 150\$ et permettant l'utilisation gratuite de la salle municipale et l'utilisation du système de sonorisation;

ATTENDU que la municipalité s'est toujours impliquée pour souligner dignement la Fête Nationale des Québécoises et des Québécois;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le conseil acquiesce à la demande de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Narcisse en supportant l'organisation de la Fête nationale pour un montant de 150\$ et que la salle et le système de sonorisation soient mis à la disponibilité des organisateurs, sans frais.

Adoptée à l'unanimité.

2014-05-09

Montant accordé annuellement à monsieur Guy Trépanier pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel

ATTENDU que monsieur Guy Trépanier travaille régulièrement à l'extérieur du garage municipal en période estivale;

ATTENDU qu'à l'occasion, monsieur Trépanier a besoin d'un téléphone sur le chantier pour, soit avoir de l'information ou passer certaines commandes ;

ATTENDU qu'en période hivernale, lors de la surveillance des chemins publique, monsieur Trépanier a régulièrement besoin de faire des appels téléphoniques aux personnes chargées de faire le déneigement;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil accepte de défrayer un montant annuel de 220\$ à monsieur Guy Trépanier pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel.

Adoptée à l'unanimité.

(ACCEPTATION)

2014-05-10 **Acceptation des soumissions pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial, dans le cadre du programme d'Infrastructure Québec-Municipalité (PIQM volet 1.5)**

ATTENDU que la municipalité procédera, au courant de l'été 2014, à la réalisation des travaux d'infrastructures pour le remplacement de conduites d'égout sanitaire et d'égout pluvial de la rue Saint-François-Xavier, dans le cadre du programme PIQM volet 1.5;

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres sur invitation le 22 avril 2014 pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial;

ATTENDU qu'à l'heure et à la date fixée pour la réception des soumissions, le 1^{er} mai 2014 à 12h00, les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement à compter de 12h01;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé par Stéphane Bourassa, directeur général et que chacun des membres du comité s'est engagé solennellement à juger les offres de services avec impartialité et éthique;

ATTENDU que quatre professionnels dans le domaine de la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout avaient été invités à soumissionner dont : Emco Canada ltée., Distribution Brunet, Wolseley Canada et Réal Huot inc.;

ATTENDU les prix soumis sans les taxes incluant les escomptes, présentés au tableau suivant:

Compagnies	Prix
Emco Canada ltée.	41 380.60\$
Distribution Brunet	N'ont pas soumissionné
Wolseley Canada	39 651,81\$
Réal Huot inc.	42 485,31\$

ATTENDU que suite à l'ouverture de l'enveloppe, la soumission de la compagnie Wolseley Canada celle-ci était conforme et la plus basse;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE le conseil accepte l'analyse de la soumission, analyse réalisée par le comité de sélection, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres soumis le 22 avril 2014 pour la fourniture des matériaux d'égout sanitaire et pluvial sur la rue Saint-François-Xavier.

QUE le conseil mandate Wolseley Canada pour la fourniture des matériaux d'égout sanitaire et pluvial sur la rue Saint-François-Xavier selon les modalités de l'appel d'offres pour un montant de 39 651,81\$, taxes en sus. Une escompte de 2% est déjà incluse au montant de 39 651,81\$.

Adoptée à l'unanimité.

(ACCEPTATION)

2014-05-11 **Acceptation des soumissions pour la fourniture de matériaux granulaire MG-20, dans le cadre du programme d'Infrastructure Québec-Municipalité (PIQM volet 1.5)**

ATTENDU que la municipalité procédera, au courant de l'été 2014, à la réalisation des travaux d'infrastructures pour le remplacement de conduites d'égout sanitaire et d'égout pluvial de la rue Saint-François-Xavier, dans le cadre du programme PIQM volet 1.5;

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres sur invitation le 22 avril 2014 pour la fourniture de matériaux granulaire MG-20;

ATTENDU qu'à l'heure et à la date fixée pour la réception des soumissions, le 1^{er} mai 2014 à 12h00, les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement à compter de 12h01;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé par Stéphane Bourassa, directeur général et que chacun des membres du comité s'est engagé solennellement à juger les offres de services avec impartialité et éthique;

ATTENDU que trois professionnels dans le domaine de la fourniture de matériaux granulaire MG-20 avaient été invité à soumissionner dont : Construction DJL inc., Maskimo Construction inc. et Carrière Trois-Rivières;

ATTENDU les prix soumis sans les taxes incluant les escomptes, présentés au tableau suivant:

Compagnies	Prix pour 1 T.M.
Construction DJL inc.	10,25\$
Maskimo Construction	10,60\$
Carrière Trois-Rivières	10,50\$

ATTENDU que suite à l'ouverture de l'enveloppe, la soumission de la compagnie Construction DJL inc., celle-ci était conforme et la plus basse;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil accepte l'analyse de la soumission, analyse réalisée par le comité de sélection, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres soumis le 22 avril 2014 pour la fourniture de matériaux granulaire MG-20 sur la rue Saint-François-Xavier.

QUE le conseil mandate Construction DJL inc. pour la fourniture de matériaux granulaire MG-20 sur la rue Saint-François-Xavier selon les modalités de l'appel d'offres pour un montant de 10,25\$ pour une tonne métrique, taxes en sus. Un escompte de 2% est déjà inclus au montant de 10,25\$.

Adoptée à l'unanimité.

(ACCEPTATION)

2014-05-12 **Acceptation des soumissions pour la fourniture de sable MG-112, dans le cadre du programme d'Infrastructure Québec-Municipalité (PIQM volet 1.5)**

ATTENDU que la municipalité procédera, au courant de l'été 2014, à la réalisation des travaux d'infrastructures pour le remplacement de conduites d'égout sanitaire et d'égout pluvial de la rue Saint-François-Xavier, dans le cadre du programme PIQM volet 1.5;

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres sur invitation le 22 avril 2014 pour la fourniture de sable MG-112;

ATTENDU qu'à l'heure et à la date fixée pour la réception des soumissions, le 1^{er} mai 2014 à 12h00, les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement à compter de 12h01;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé par Stéphane Bourassa, directeur général et que chacun des membres du comité s'est engagé solennellement à juger les offres de services avec impartialité et éthique;

ATTENDU que trois professionnels dans le domaine de la fourniture de sable MG-112 avaient été invités à soumissionner dont : Les entreprises JPG Bergeron, Roger Brouillette & fils et Pagé Construction div. De Sintra inc.;

ATTENDU les prix soumis sans les taxes, présentées au tableau suivant:

Compagnies	Prix pour 1 T.M.
Les Entreprises JPG Bergeron	2,75\$
Roger Brouillette & fils	2,59\$
Pagé Construction	N'ont pas soumissionné

ATTENDU que suite à l'ouverture de l'enveloppe, la soumission de la compagnie Roger Brouillette & fils celle-ci était conforme et la plus basse;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil accepte l'analyse de la soumission, analyse réalisée par le comité de sélection, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres soumis le 22 avril 2014 pour la fourniture de sable MG-112 sur la rue Saint-François-Xavier.

QUE le conseil mandate Roger Brouillette & fils pour la fourniture de sable MG-112 sur la rue Saint-François-Xavier selon les modalités de l'appel d'offres pour un montant de 2,59\$ pour une tonne métrique, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2014-05-13 **Acceptation des soumissions pour la fourniture et la pose de béton bitumineux, dans le cadre du programme d'Infrastructure Québec-Municipalité (PIQM volet 1.5)**

ATTENDU que la municipalité procédera, au courant de l'été 2014, à la réalisation des travaux d'infrastructures pour le remplacement de conduites d'égout sanitaire et d'égout pluvial de la rue Saint-François-Xavier, dans le cadre du programme PIQM volet 1.5; **(ATTENDU)**

ATTENDU que la municipalité a procédé au remplacement de la conduite d'aqueduc à l'été 2013 situé sur la rue Hubert

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres sur invitation le 22 avril 2014 pour la fourniture et la pose de béton bitumineux;

ATTENDU qu'à l'heure et à la date fixée pour la réception des soumissions, le 1^{er} mai 2014 à 12h00, les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement à compter de 12h01;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé par Stéphane Bourassa, directeur général et que chacun des membres du comité s'est engagé solennellement à juger les offres de services avec impartialité et éthique;

ATTENDU que cinq professionnels dans le domaine du pavage avaient été invités à soumissionner dont : Construction DJL inc., Maskimo Construction inc., Construction et Pavage Boisvert, Pagé Construction ainsi que Construction et Pavage Portneuf inc.;

ATTENDU les prix soumis sans les taxes, présentées au tableau suivant:

Compagnies	Prix pour 1 T.M.
Construction DJL inc.	104,00\$
Maskimo Construction inc.	103,49\$
Construction et pavage Boisvert	95,35\$
Pagé Construction	106,70\$
Construction et Pavage Portneuf inc.	102,56\$

ATTENDU que suite à l'ouverture de l'enveloppe, la soumission de la compagnie Construction et Pavage Boisvert inc., celle-ci était conforme et la plus basse;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil accepte l'analyse de la soumission, analyse réalisée par le comité de sélection, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres soumis le 22 avril 2014 pour la fourniture et la pose de béton bitumineux sur la rue Saint-François-Xavier et la rue Hubert.

QUE le conseil mandate Construction et Pavage Boisvert inc. pour la fourniture et la pose de 840 T.M. de béton bitumineux sur la rue Saint-François-Xavier et la rue Hubert selon les modalités de l'appel d'offres pour un montant de 80 095,40\$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2014-05-14

Acceptation de la soumission de Coffrage Sanschagrin et fils pour le coffrage et la fourniture du béton d'un mur de soutènement et d'un trottoir dans le cadre de notre projet de monte personne au centre communautaire

ATTENDU que la municipalité est à réaliser son projet de monte-personne au centre communautaire;

(ATTENDU)

ATTENDU que certains travaux n'étaient pas inclus dans la soumission de rénovation Guy Lord;

ATTENDU que la municipalité a demandé un prix à la compagnie Coffrage Sanschagrín et fils pour des travaux de coffrage et la fourniture du béton pour la fabrication d'un mur de soutènement et d'un trottoir;

ATTENDU que monsieur Jean Sanschagrín est venu constater sur place les travaux à réaliser au centre communautaire;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil mandate Coffrage Sanschagrín et fils pour la fabrication d'un mur de soutènement et d'un trottoir au centre communautaire dans le cadre de son projet de monte personne pour un montant de 5 740\$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2014-05-15

Acceptation de la soumission pour la fourniture de regards et de puisards de béton armé pour notre projet de la rue Saint-François-Xavier, dans le cadre du programme d'Infrastructure Québec-Municipalité (PIQM volet 1.5)

ATTENDU que la municipalité procédera, au courant de l'été 2014, à la réalisation des travaux d'infrastructures pour le remplacement de conduites d'égout sanitaire et d'égout pluvial de la rue Saint-François-Xavier, dans le cadre du programme PIQM volet 1.5;

ATTENDU que la municipalité a procédé à deux appels d'offres pour la fourniture de regards et de puisards de béton armé;

ATTENDU que la municipalité a reçu un prix de la compagnie Béton Vibré et un autre de la compagnie EMCO ltée;

ATTENDU les prix soumis sans les taxes, présentées au tableau suivant:

Compagnies	Prix
Béton Vibré	8 428,20\$
Emco ltée.	7 930,00\$

ATTENDU que le prix soumis par la compagnie EMCO ltée, était le plus bas;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil accepte l'analyse de la soumission, analyse réalisée par le comité de sélection, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres pour la fourniture de regards et de puisards de béton armé, pour notre projet sur la rue Saint-François-Xavier;

(QUE)

QUE le conseil mandate EMCO ltée pour la fourniture de regards et de puisards de béton armé pour notre projet sur la rue Saint-François-Xavier selon les modalités de l'appel d'offres pour un montant de 7 930\$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2014-05-16 **Annulation de tous les travaux pour la construction de la pièce #S02, toilette adaptée au sous-sol, dans le cadre de notre projet de monte personne au centre communautaire**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse ne désire pas faire construire une toilette adaptée au sous-sol du centre communautaire;

ATTENDU que la compagnie Rénovation Guy Lord avait indiqué un montant de 7 100\$, taxes en sus, pour la réalisation d'une toilette adaptée au sous-sol du centre communautaire tel qu'indiqué dans les documents de soumission;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil mandate l'entrepreneur, Rénovation Guy Lord inc., pour la réalisation de son projet d'un monte personne et autres travaux au centre communautaire, selon les modalités de l'appel d'offres pour un montant de 85 144\$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion **Présentation d'un règlement pour l'achat et l'installation de luminaire au DEL pour notre réseau routier, avis de motion**

Monsieur Denis Chartier, conseiller au siège numéro 5 donne avis de la présentation d'un règlement d'emprunt pour l'achat et l'installation de luminaire compact (MINIVIEW luminaire DEL routier) pour l'éclairage de nos routes municipales.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Jean-Pierre Piché, demande au conseil si les lumières qui illuminent les panneaux d'entrées de la municipalité consomment beaucoup d'énergie. Monsieur Guy Veillette, maire précise que nous allons vérifier.
- Monsieur Adrien Sévigny, demande au conseil, depuis quand que la municipalité paye les bottes aux employés. Monsieur Guy Veillette, maire lui précise que nous l'avons inclus dans notre manuel de l'employé.

2014-05-17 **Clôture de l'assemblée**

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, Il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

(LA CLÔTURE)

La clôture de l'assemblée à 20h45.

Adoptée à l'unanimité.

M. Guy Veillette, maire

M. Stéphane Bourassa,
Directeur général